

FACULTÉ DE DROIT  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Campus de Moncton  
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9  
*www.umoncton.ca/umcm-droit*

## MAÎTRISE EN DROIT (LL. M.) (Étudiant(e)s internationaux)

### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

#### DIRECTIVES GÉNÉRALES

- a) Veuillez remplir le présent questionnaire et le retourner, **avant le 1<sup>er</sup> février**, au Registrariat, Service de l'admission, Campus de Moncton (Nouveau-Brunswick), E1A 3E9.
- b) Veuillez aussi **remplir la Demande d'admission** qui se trouve dans le Guide d'admission.
- c) Faites envoyer au Service de l'admission **deux relevés de notes** de vos études universitaires.
- d) Faites parvenir au Service de l'admission **deux lettres de recommandation** dont une au moins proviendra d'un professeur ou d'une professeure apte à vous évaluer et à évaluer votre habileté au travail ; le répondant ou la répondante indiquera si vous possédez, à son avis, les aptitudes nécessaires pour réussir un cours de deuxième cycle et soulignera en particulier votre motivation et vos habitudes de travail ainsi que votre aptitude pour faire de la recherche.
- e) Aucun dossier ne sera considéré par le Comité des admissions avant que **tous les documents** et **les frais d'étude du dossier** exigés ne soient parvenus au Service de l'admission. Vous devez vous assurer que toutes ces exigences sont remplies.
- f) Les dossiers complétés **avant le 1<sup>er</sup> février** seront étudiés en priorité. Les candidatures à l'admission à la Faculté de droit seront jugées d'après l'excellence du dossier universitaire, les réponses au questionnaire, la contribution à la société et l'expérience en général.

g) **CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ADMISSION**

- Seront admissibles à la maîtrise, les titulaires d'un diplôme reçu à l'issue d'une formation complète en common law ou en droit civil et délivré par une université canadienne ou d'un diplôme jugé équivalent par le comité des études supérieures de la Faculté de droit. Cette formulation générale a pour but de permettre de prendre en considération une grande variété de diplômes (baccalauréat, licence et maîtrise), qui, malgré une appellation différente, particulièrement à l'étranger, couronnent tous une formation de base en droit.
- En outre, sous réserve de la flexibilité nécessaire dans le traitement des dossiers, la moyenne d'entrée dans l'ensemble des programmes de deuxième cycle est de 3,0 sur une échelle dont le maximum est 4,3. Un pouvoir d'appréciation est conféré au doyen ou à la doyenne de la Faculté des études supérieures et de la recherche si le candidat ou la candidate ne satisfait pas aux exigences de la moyenne d'entrée, mais possède par ailleurs une expérience ou a fait des études subséquentes à l'obtention du diplôme de premier cycle permettant de conclure qu'il ou elle possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études du deuxième cycle à la suite de la recommandation du Comité des études supérieures.
- Le Comité des études supérieures de la Faculté de droit pourra exiger une entrevue avec le candidat ou la candidate pour vérifier l'admissibilité, sur une base individuelle, selon les critères d'admission, l'expérience et/ou les intérêts professionnels.
- Vu le nombre limité de places dans ce programme, il est à noter que ces critères d'admission doivent être considérés comme des exigences minimales, la Faculté de droit se réservant dans tous les cas le droit d'admettre ou de refuser une personne admissible.
- L'admission à la Maîtrise en droit suppose en outre un niveau adéquat de connaissance active de la langue française (l'équivalent d'au moins un C+ au cours FRAN 1913) et de connaissance passive de la langue anglaise. La Faculté se réserve le droit de vérifier par une épreuve de son choix que le candidat ou la candidate atteint effectivement ces niveaux.
- Afin d'accélérer le processus d'admission et de faciliter le choix d'un superviseur ou d'une superviseure, le candidat ou la candidate devra exposer dans 500 à 600 mots la problématique de la thèse par rapport aux objectifs poursuivis au programme de maîtrise (voir à la page 6).



**SCOLARITÉ ET EMPLOI**

11. Établissements scolaires fréquentés, en commençant par le plus récent (secondaires et universitaires).

Veillez indiquer dans la section « moyenne cumulative » si vous avez fait ces études en français (F) ou en anglais (A).

Nom de l'établissement	Date	Diplôme obtenu	Moyenne Cumulative

12. Prix de distinction : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

13. Publications : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_









